

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 94
de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL)
demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition des boîtes à livres pour enfants
sur les places de jeux publiques**

En séance du 29 octobre 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 94 de Mme G. Kilde lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition des boîtes à livres pour enfants sur les places de jeux publiques.

Résumé du postulat

L'auteur du postulat souligne le succès des boîtes d'échange de livres disposées par des privés depuis quelques années sur le territoire communal, mais constate que les livres échangés s'adressent majoritairement aux adultes. Une telle offre devrait être proposée également aux enfants, particulièrement lorsqu'on reconnaît aujourd'hui l'importance de l'accès à la lecture dès le plus jeune âge. L'auteur propose d'étudier la mise en place de boîtes d'échange de livres à proximité de places de jeux publiques

Réponse du Conseil communal

Il est aujourd'hui reconnu que l'accès à la lecture précoce est l'une des dimensions de l'égalité des chances. De nombreuses institutions œuvrent déjà en ce sens sur le territoire communal : les écoles et particulièrement les bibliothèques scolaires, mais aussi les bibliothèques francophone et germanophone de la Ville ou la bibliothèque interculturelle LivrÉchange. Hors les murs, on peut citer l'action des « Lectures estivales » des bibliothèques de la Ville et LivrÉchange pour l'emprunt ou l'adoption de milliers de livres dans la cour de l'Hôpital des Bourgeois, aux Bains de la Motta, au Port de Fribourg ainsi qu'à blueFACTORY ; ou les ateliers des « Passeuses d'histoires » d'avril à septembre dans différents quartiers de l'agglomération proposés par LivrÉchange ; également l'action « Né pour lire », pour le développement langagier dès la première année de vie, relayée par les bibliothèques de la Ville.

Afin de développer l'offre de lecture à un emplacement au plus proche des activités quotidiennes des enfants, et hors du cadre scolaire, les places de jeux publiques, situées sur des parcelles communales, constituent un emplacement intéressant pour de telles boîtes d'échange de livres.

La mise à disposition d'emplacements sur le domaine communal à destination de projets collectifs a fait dernièrement l'objet d'une décision communale. Le 18 juin 2019, le Conseil communal s'est prononcé en faveur de la mise à disposition de la population de bacs de plantation temporaires sur le domaine public ou privé communal, suivant un processus donnant aux associations de quartiers la

responsabilité de la gestion au moyen d'une convention. L'aspect temporaire de l'offre, lié aux aspirations des habitants et aux contraintes d'aménagement de l'espace urbain, est à l'origine de la mise à disposition du matériel par la Ville, de son enlèvement et son stockage jusqu'à nouvelle demande.

Sur le même principe, l'initiative et la gestion d'une boîte à livres autour d'une place de jeux pourrait relever d'une association de quartier ou d'une association œuvrant dans un but similaire, en établissant une convention avec la Ville. L'emplacement serait mis à disposition et défini avec la Ville. La fourniture de la boîte à livres, quant à elle a priori pérenne dans le temps, n'est pour l'heure pas envisagée par la Ville car la réalisation de celle-ci pourrait faire l'objet d'un projet collectif.

La mise en place d'une boîte à livre à proximité d'une place de jeux publique doit répondre à plusieurs contraintes, autorisations, discussions et accords :

- L'autorisation d'empiètement sur le domaine privé communal. Celle-ci pourrait être accordée à l'association par le Conseil communal par voie de convention ;
- Le respect des normes de sécurité, notamment des distances minimales de chute auprès des engins de jeu. Un préavis du référent BPA communal pourrait être sollicité le cas échéant ;
- La fourniture de la boîte d'échange de livres, permettant d'abriter les livres des intempéries tout en présentant attractivement son contenu. Il n'est à ce stade pas envisagé une mise à disposition par la Ville, les associations étant chargées de trouver le contenant adéquat ;
- La pose de la boîte d'échange de livres, sur une fondation à réaliser, serait à discuter au cas par cas selon l'emplacement, la boîte, et le fournisseur de la boîte (Ville ou association) ;
- La gestion de la boîte, pour surveiller d'éventuelles dégradations ou dépôt d'éléments inappropriés, serait sous la responsabilité de l'association ;
- L'offre existante en boîtes à livres dans le quartier devra être étudiée avant de se prononcer pour un emplacement supplémentaire.

Des partenariats pourraient être envisagés avec les bibliothèques de la Ville autour de ces nouvelles boîtes à livres pour enfants, comme de nouveaux points relais pour la diffusion des nombreux livres donnés aux bibliothèques qui servent à présent aux « Lectures estivales ». A noter cependant que le don de livres pour enfants, qui constitue en partie le stock de livres disséminés pendant les « Lectures estivales », est beaucoup plus faible que celui des livres pour adultes.

Il est à envisager que les boîtes à livres pour enfants reçoivent également quelques livres échangés entre parents. Un règlement d'usage des boîtes d'échange de livres pour enfants devrait être défini par les associations de quartier eux-mêmes. Aussi, il est à prévoir que les associations de quartier sollicitent la Ville pour la mise à disposition d'un emplacement, indépendant d'une place de jeux, pour le positionnement d'une boîte à dons non spécifique aux livres pour enfants ou même aux livres. Une telle demande pourrait alors être étudiée sous le même angle que développé précédemment, comme ce fut le cas pour l'implantation de la *Givebox* au quartier d'Alt en 2017. Certaines boîtes à livres déjà implantées à Fribourg, notamment sous l'impulsion de l'association « Fribourg demain », sont toutes sur le domaine privé. Plusieurs cabines téléphoniques récemment mises à disposition des associations de quartier vont d'ailleurs accueillir des boîtes à livres, sur le modèle de la cabine de Beauregard. Une cabine mise à disposition de l'association du Schoenberg se trouve à proximité de la nouvelle place de jeux du Petit Renard, à l'angle de l'avenue Jean-Marie-Musy et de la route de Monseigneur-Besson.

A ce jour, aucune demande n'a été formulée pour l'implantation d'une boîte à livres pour enfants à proximité d'une place de jeux, et la première demande suscitera les démarches et précédents.

Le postulat n° 94 est ainsi liquidé.